



Pension alimentaire en garde alternée quand différence de salaire

Par **Franckygone**, le **30/11/2010** à **19:32**

Bonjour,

J'ai eu 2 enfants avec une femme et nous allons nous séparer. Pour le bien des enfants, je souhaite obtenir la garde alternée. Nous n'avons été ni pacsés, ni mariés.

Ma question est la suivante, mon salaire étant environ 2,5 fois supérieur au sien (elle travaille à temps partiel), peut-elle me demander de lui verser une pension alimentaire?

Merci pour vos éclaircissements.

Par **Domil**, le **30/11/2010** à **20:33**

Oui et ça serait normal puisque les parents doivent contribuer selon leurs moyens. Vous devez donc contribuer 2.5 fois de plus qu'elle à l'entretien des enfants